



AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NON BATI SUR LA COMMUNE DE VAUX-SUR-SEINE POUR UNE ACTIVITE DE STATIONNEMENT DE VEHICULES

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Ile de France de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 10 rue Camille Moke à LA PLAINE SAINT-DENIS (93200), représentée par sa Responsable de Département, Madame Pascale BRENIER MARIE, dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société Nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la Convention de Gestion et de Valorisation Immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs :

NEXITY PROPERTY MANAGEMENT – Nicolas BUANNIC / Courrier : nbuannic@nexity.fr

Adresse : NEXITY PROPERTY MANAGEMENT - Services Immobiliers aux Entreprises (Mandat SNCF) – Nicolas BUANNIC, 10-12 rue Marc Bloch à CLICHY-LA-GARENNE (92110).

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation, objet du présent avis, porte sur la mise à disposition d'un terrain d'un terrain non bâti en l'état, d'une surface de **125 m²**, situé rue des Petites Haies à VAUX-SUR-SEINE (78740).

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **LD AUTO SERVICES** dont le siège est sis 14, rue du Temple à VAUX-SUR-SEINE (78740).

Date d'effet de la convention d'occupation : **17 décembre 2020**.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr